
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 6 Mars 2026 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, COUDREAU Maxime, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile, LEMASLE Annick, MALBOEUF Benjamin, MIRANDE Geoffroy, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Excusés : CHEVALLIER Béatrice, MAZOUIN Yann.

Pour la chasse aux œufs de Pâques et le repas des Aînés, les flyers seront distribués très prochainement et l'organisation de ces deux manifestations sera détaillée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Comme chaque année à cette époque, le montant du loyer du logement situé au 21bis rue du Temple doit être réévalué. Non augmenté en 2024 et 2025, l'indice INSEE donnerait un montant de 407,14 € contre 403,62 € actuellement. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

En présence de Mme AUGEREAU, secrétaire de Mairie, les comptes financiers uniques 2025 de la commune et du budget annexe lotissement sont présentés.

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	128 116,12
- un excédent reporté de :	314 931,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	443 047,83
- un déficit d'investissement de :	165 940,61
- un excédent des restes à réaliser de :	46 123,00
Soit un besoin de financement de :	119 817,61

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	443 047,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	119 817,61
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	323 230,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	165 940,61

COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 184,75
- un déficit reporté de :	7 184,75
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	6 182,44
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	6 182,44

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	6 182,44

Les budgets pour l'année 2026 sont détaillés et votés.

Pour le budget principal, les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante (en €) :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	: 416 835,11	Dépenses	: 808 522,22
Recettes	: 370 712,11	Recettes	: 808 522,22

<i>Pour rappel, total budget :</i>		
Investissement		
Dépenses	: 422 250,11	(dont 5 415,00 de RAR)
Recettes	: 422 250,11	(dont 51 538,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	: 808 522,22	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 808 522,22	(dont 0,00 de RAR)

Pour le budget annexe du lotissement, les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	: 75 804,44	Dépenses	: 57 289,00
Recettes	: 75 804,44	Recettes	: 57 289,00

<i>Pour rappel, total budget :</i>		
Investissement		
Dépenses	: 75 804,44	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 75 804,44	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	: 57 289,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 57 289,00	(dont 0,00 de RAR)

Les taux d'imposition 2026 seront discutés à la prochaine réunion.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de recruter un agent dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC).

Caractéristiques du contrat

- ✓ Durée : 6 mois
- ✓ Temps de travail : 21 heures hebdomadaires
- ✓ Date de début prévisionnelle : 1^{er} avril 2026
- ✓ Service d'affectation : Technique
- ✓ Missions principales : entretenir un espace extérieur, utilisation d'engins de tonte, utilisation d'outils de taille, entretien de la voirie, des bâtiments communaux...

La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur. La collectivité bénéficiera d'une aide financière de l'État de 40 %. Après discussion, le Conseil Municipal accepte ce recrutement.

La commission « vie locale » s'est réunie mardi 17 février pour choisir les nouveaux locataires des n°2 et n°2bis allée des Soupirs. Ils aménageront le 1^{er} mars pour le n°2bis et le 15 mars pour le n°2.

Le jeudi 12 février, M. le Maire a mis en demeure M. Michel BOUT de sécuriser ses maisons (rue de la Cour et impasse des Chevaliers) qui menacent de s'écrouler. Affaire à suivre...

L'AMF17 propose une motion en faveur de la filière Cognac. Après lecture du texte par M. le Maire, le Conseil Municipal décide de soutenir la filière par l'approbation de cette motion.

La commune a subi une crue de l'Antenne entre le 11 et le 18 février entraînant plusieurs maisons et garages inondés. Les Sapeurs-Pompiers, la DI et les employés municipaux ont été mobilisés afin de venir en aide aux sinistrés. Le PCS a officiellement été déclenché. Un couple a été relogé et des parpaings et des sacs de sable ont été fournis à plusieurs administrés. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune.

Jeudi 26 février, M. le Maire s'est rendu à Bordeaux pour recevoir la plaque du label « Village prudent ». Lors de cette cérémonie qui réunissait toutes les communes de Nouvelle Aquitaine labellisées, la commune des Touches-de-Périgny a été remarquée pour avoir 2 cœurs dès notre 1^{ère} participation. C'est une vraie reconnaissance du travail accompli en faveur de la sécurité des usagers de la route.

Cette séance du Conseil Municipal est la dernière du mandat 2020/2026. M. le Maire remercie tous les Conseillers Municipaux pour le travail accompli et les nombreux projets aboutis. Après les élections, des remerciements seront organisés pour ceux qui arrêtent leur mandat électoral.